

# DCG - UE10

## Comptabilité approfondie

**Volume horaire : 170 heures**

### **Objectifs :**

L'unité d'enseignement de comptabilité approfondie s'inscrit dans l'axe 2 « gestion comptable et financière ». Dans la continuité de l'unité d'enseignement de comptabilité, elle vise à compléter et approfondir les notions comptables de base. À ce titre, elle doit permettre :

- d'avoir une vision complète du cadre comptable français, tout en percevant sa contingence ;
- de présenter les solutions apportées aux difficultés rencontrées lors de diverses opérations.

La profession comptable évolue, en conséquence ce référentiel intègre la compétence de contrôle pour chaque thème, tout en étant recentré sur les notions complexes fondamentales.

Il est toujours demandé au candidat de comptabiliser les opérations listées dans ce référentiel car il s'agit d'un préalable indispensable au développement de la compétence de contrôle.

### **Structure :**

Ce référentiel se compose de 6 parties qui peuvent être abordées dans un ordre différent de celui présenté et qui peuvent faire l'objet d'une étude combinée.

La 1<sup>ère</sup> partie présentera le cadre normatif qui s'applique aux comptes individuels français, en positionnant le PCG dans son contexte. Elle mettra notamment en avant les principes comptables et autres règles fondamentales applicables en France, qui pourront ensuite être mobilisés dans les parties suivantes pour justifier les traitements comptables appliqués.

La 2<sup>ème</sup> partie sera consacrée à l'analyse et au traitement comptable des transactions relatives à l'actif.

La 3<sup>ème</sup> partie sera consacrée à l'analyse et au traitement comptable des transactions relatives au passif.

La 4<sup>ème</sup> partie sera consacrée à l'analyse et au traitement comptable des transactions relatives aux charges et produits.

La 5<sup>ème</sup> partie abordera la cohérence globale des documents de synthèse.

Ces cinq premières parties doivent permettre aux candidats de développer les compétences fondamentales nécessaires à la production de l'information comptable, de la comptabilisation des opérations jusqu'à la production et le contrôle des documents de synthèse.

La 6<sup>ème</sup> partie sera consacrée aux spécificités comptables du secteur non lucratif. Elle constitue une ouverture permettant d'apprécier l'adaptation du cadre comptable aux caractéristiques et particularités d'autres entités.

### **Prérequis et prolongements :**

Le présent référentiel s'inscrit dans la continuité de l'UE9 – Comptabilité ; la maîtrise des compétences de celle-ci constitue un prérequis indispensable à l'UE10.

La maîtrise des compétences de l'UE10 sera elle-même indispensable à l'UE4 – Comptabilité et audit, du DSCG.

## **1- Positionner le PCG dans le contexte évolutif de la normalisation internationale**

Nombre d'heures : 10

**Sens et portée de l'étude :** Comprendre l'importance de la normalisation comptable et sa place dans une économie mondialisée.

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de comprendre l'importance de la normalisation comptable et sa place dans une économie mondialisée.

<b>Compétences professionnelles</b>	<b>Connaissances et savoirs associés</b>	<b>Attentes et cadrage</b>	<b>Limites de connaissances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux et comprendre leur rôle.</li> <li>• Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d'un cadre conceptuel.</li> <li>• Citer les référentiels comptables applicables en France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normalisateur international et principaux rôles : « International Accounting Standards Board » (IASB).</li> <li>• Normalisateurs nationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autorité des normes comptables (ANC) ;</li> <li>○ Autorité des marchés financiers (AMF).</li> </ul> </li> <li>• Principes comptables et autres règles fondamentales applicables</li> </ul>	<p>À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit être capable d'identifier le cadre comptable s'appliquant à l'entité et de justifier ce choix.</p> <p>La connaissance des principes comptables et autres règles fondamentales doit notamment permettre au candidat d'analyser et de justifier les traitements comptables mis en œuvre dans l'établissement</p>	<p>La présentation des normalisateurs portera sur leurs principaux rôles, sans détailler leur fonctionnement.</p> <p>Les principes comptables du recueil des normes comptables doivent être maîtrisés (image fidèle, régularité et sincérité, comparabilité et continuité d'activité, prudence, permanence des méthodes) ainsi que les autres règles fondamentales comptables qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la non compensation ;</li> </ul>

	<p>en France pour les comptes individuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notion de groupe et référentiels comptables applicables en France pour les comptes consolidés.</li> <li>• Comparaison des cadres français et International Financial Reporting Standards (IFRS) à partir de la notion de juste valeur et du principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.</li> </ul>	<p>des comptes individuels des sociétés françaises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le coût historique ;</li> <li>- l'importance relative ;</li> <li>- l'indépendance (ou séparation) des exercices ;</li> <li>- l'intangibilité du bilan d'ouverture.</li> </ul> <p>La notion de groupe ne sera abordée que pour justifier l'existence de comptes consolidés et de référentiels spécifiques.</p> <p>Les référentiels applicables aux comptes consolidés seront cités sans détailler les procédures d'adoption des normes.</p> <p>L'objectif n'est pas d'étudier en profondeur le cadre conceptuel des IFRS mais de présenter les principales différences d'orientation sur la base de la notion de juste valeur et du principe de prééminence de la réalité sur l'apparence.</p>
--	--	---	--

## 2- Assurer, de manière autonome, le traitement comptable des transactions relatives à l'actif

Nombre d'heures : 70

**Sens et portée de l'étude :** Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des actifs, les solutions apportées et leurs impacts.

### 2.1 Citer et appliquer les principes généraux relatifs aux actifs

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de connaître la définition de l'actif et les règles d'activation.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractériser les différentes catégories d'actif.</li> <li>• Exposer les conditions d'activation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition, catégories d'actif et conditions d'activation.</li> </ul>	<p>À partir de la description d'opérations effectuées par une entité et des définitions du PCG, il est attendu du candidat d'analyser ces opérations,</p>	<p>Sont présentées les règles applicables uniquement à l'évaluation des actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquis à titre onéreux ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposer les principes d'évaluation des actifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes d'évaluation des actifs à l'entrée et postérieurement à leur entrée.</li> </ul>	de justifier l'inscription ou non en actif et, le cas échéant, la catégorie d'actif concernée.	- produits par l'entité.
--	--	--	--------------------------

## 2.2 Analyser, évaluer et comptabiliser les immobilisations corporelles et incorporelles

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat non seulement de distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles, mais aussi d'explicitier et d'appliquer les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles.</li> <li>• Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles.</li> <li>• Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.</li> <li>• Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais et charges ;</li> <li>○ évaluation à l'inventaire (amortissement comptable, amortissement fiscal et dépréciation éventuelle) ;</li> <li>○ sortie des immobilisations et prise en compte des frais de cession ;</li> <li>○ comptabilisation des régularisations de TVA.</li> </ul> </li> <li>• Cas spécifique de la clause de réserve de propriété.</li> <li>• Cas spécifiques relatifs aux immobilisations corporelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ composants ;</li> <li>○ sinistres ;</li> <li>○ réévaluation libre.</li> </ul> </li> <li>• Cas spécifiques relatifs aux immobilisations incorporelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ opérations de recherche et développement ;</li> </ul> </li> </ul>	<p>A partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement pouvoir exposer les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi enregistrer les écritures comptables en découlant et les contrôler. Le candidat doit également pouvoir justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus.</p>	<p>L'étude portera sur les actifs acquis à titre onéreux ou produits par l'entité.</p> <p>Dans le cas où l'opération est exonérée de TVA ou comporte de la TVA non déductible ou auto-liquidée, cela sera précisé dans le contexte. Le calcul du montant des régularisations de TVA sera fourni.</p> <p>Seule la constitution initiale de la provision pour coût de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état est étudiée (sans actualisation).</p> <p>Les règles fiscales d'amortissement seront fournies. En cas d'amortissement dégressif, le plan d'amortissement fiscal sera fourni.</p> <p>L'étude de la dépréciation des immobilisations inclut l'incidence de la dépréciation comptable sur le plan d'amortissement comptable. Le montant de la valeur d'usage est fourni.</p> <p>Le traitement à appliquer pour les frais de cession sur immobilisations est précisé dans le sujet d'examen.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ brevets et marques ;</li> <li>○ solutions informatiques ;</li> <li>○ fonds commerciaux.</li> <li>• Opérations de location-financement.</li> </ul>		<p>En plus de la présentation des traitements applicables aux composants de première et de seconde catégories, l'étude des composants inclut le cas des composants de première catégorie non identifiés à l'origine.</p> <p>L'étude des sinistres, en plus du traitement comptable des biens détruits intègre le traitement à appliquer aux biens non détruits faisant l'objet d'une réparation. Les conséquences comptables des règles fiscales d'imposition de la plus-value découlant de l'opération ne seront pas abordées.</p> <p>L'étude du fonds commercial ne porte que sur les montants inscrits dans ce poste et les règles générales d'amortissement et de dépréciation. Le candidat doit ainsi appréhender la nature de ce poste sans qu'il ne lui soit demandé d'identifier les différents éléments qui peuvent y être inscrits. Seuls les cas de dépréciation du fonds commercial non rattaché à d'autres actifs seront étudiés.</p> <p>L'étude des opérations de location-financement porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ divergences de traitements entre les règles du PCG et les normes IFRS et justification de ces positions ;</li> <li>○ traitement comptable applicable aux opérations de crédit-bail mobilier et immobilier dans les comptes individuels, de la mise en</li> </ul>
--	--	--	--

			<p>place du contrat jusqu'à la levée de l'option.</p> <p>En ce qui concerne les conséquences comptables des règles fiscales, seul sera abordé l'amortissement dérogatoire en cas de levée de l'option du crédit-bail immobilier. Les règles fiscales d'amortissement seront fournies.</p>
--	--	--	---

### 2.3 Analyser, évaluer et comptabiliser les stocks

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de définir les stocks et maîtriser les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks.</li> <li>Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.</li> <li>Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principes d'évaluation des stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.</li> <li>Cas spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés ;</li> <li>clause de réserve de propriété ;</li> <li>sinistres.</li> </ul> </li> </ul>	<p>A partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi enregistrer et contrôler les écritures comptables en découlant. Il doit également être capable de justifier et d'analyser la pertinence des choix comptables retenus. Le contexte professionnel peut porter à la fois sur des cas d'inventaire intermittent et permanent.</p>	<p>Pour le cas spécifique des quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés, les écritures comptables demandées au candidat portent exclusivement sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre.</p>

### 2.4 Analyser, évaluer et comptabiliser les actifs financiers

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de définir les actifs financiers et de maîtriser les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers.</li> <li>• Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres.</li> <li>• Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée.</li> <li>• Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définitions et catégories d'actifs financiers.</li> <li>• Principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais d'acquisition ;</li> <li>○ actions entièrement et partiellement libérées, actions gratuites ;</li> <li>○ évaluation à l'inventaire.</li> </ul> </li> <li>• Cas de rachats par l'entité de ses propres actions et obligations.</li> <li>• Obligations souscrites à l'émission, acquises ou vendues après leur émission.</li> </ul>	<p>A partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi enregistrer et contrôler les écritures comptables en découlant. Il doit également être capable de justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus.</p>	<p>Ne seront abordées que les opérations courantes portant sur des titres non hybrides.</p> <p>La règle fiscale relative aux frais d'acquisition des titres de participation sera fournie.</p> <p>L'évaluation des titres à l'inventaire s'attache à présenter les règles de détermination de la valeur actuelle par catégorie de titres ainsi que les principes généraux de calcul de la dépréciation, dans un contexte normal.</p> <p>L'étude des cas de rachats par l'entreprise de ses propres actions porte sur les comptes d'actif utilisés.</p>
---	---	---	--

### 3- Assurer, de manière autonome, le traitement comptable des transactions inhabituelles ou complexes relatives au passif

Nombre d'heures : 40

**Sens et portée de l'étude :** Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des passifs, les solutions apportées et leurs impacts.

#### 3.1 Analyser, évaluer et comptabiliser les capitaux propres

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de définir les capitaux propres et maîtriser les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique.</li> <li>• Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variations du capital : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ apports initiaux ;</li> <li>○ augmentation de capital ;</li> <li>○ réduction de capital ;</li> <li>○ traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital ;</li> <li>○ cas particuliers : apports partiellement libérés et</li> </ul> </li> </ul>	<p>A partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi enregistrer et contrôler les écritures comptables en découlant.</p> <p>Le candidat doit également être capable de justifier et analyser la</p>	<p>Les règles de libération du capital sont fournies.</p> <p>L'étude porte sur des sociétés ayant émis des actions ordinaires.</p> <p>L'étude ne porte pas sur les sociétés de personnes.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer, comptabiliser et contrôler les variations de capitaux propres dans les comptes individuels.</li> <li>• Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.</li> </ul>	<p>leurs appels ultérieurs, versements anticipés et actionnaires retardataires ou défallants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation du résultat, y compris les cas particuliers du paiement des dividendes en actions et du versement d'acomptes sur dividendes.</li> <li>• Provisions réglementées : définition et principes de comptabilisation.</li> </ul>	<p>pertinence des choix comptables retenus.</p>	<p>Les provisions réglementées sont étudiées à partir des textes fiscaux les régissant.</p> <p>Les montants des dotations à la provision pour hausse des prix sont fournis au candidat.</p>
---	--	---	---

### 3.2 Analyser, évaluer et comptabiliser les passifs externes

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat d'identifier les passifs externes et d'explicitier les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractériser les différentes catégories de passifs.</li> <li>• Exposer et appliquer les conditions d'inscription au passif, ainsi que les règles d'évaluation et d'enregistrement des passifs.</li> <li>• Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée.</li> <li>• Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition, catégories de passifs externes et conditions d'inscription : provisions, dettes, charges à payer, passifs éventuels.</li> <li>• Cas particuliers de provisions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ provisions pour retraites et obligations similaires ;</li> <li>○ provisions pour restructuration ;</li> <li>○ provisions pour pertes de change, avec ou sans limitation ;</li> <li>○ provisions pour coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site ;</li> <li>○ provisions pour gros entretien ou grandes révisions.</li> </ul> </li> </ul>	<p>A partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi enregistrer et contrôler les écritures comptables en découlant. Le candidat doit également être capable de justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus.</p>	<p>L'étude des provisions porte sur les principes et conditions de comptabilisation.</p> <p>Pour la comptabilisation des provisions pour retraites et obligations similaires, les montants nécessaires seront fournis au candidat. L'étude portera sur des cas où la méthode du corridor n'est pas appliquée.</p> <p>Pour la provision pour pertes de change, sont étudiés le calcul et la comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des écarts de conversion à la clôture ;</li> <li>- de la provision pour pertes de change et sa reprise ;</li> <li>- des gains et pertes de change lors du règlement.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagements financiers et passifs financiers.</li> <li>• Emprunts obligataires, dans leur forme ordinaire, non convertibles, avec ou sans prime de remboursement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ émission, service de l'emprunt, régularisations d'inventaire ;</li> <li>○ annulation par l'entité de ses propres obligations.</li> </ul> </li> </ul>		<p>Le candidat doit par ailleurs connaître les cas de limitation de la provision pour pertes de change. L'étude comptable porte sur le cas où l'entité se couvre par une opération inverse dans la même devise et à la même échéance, et le cas de la position globale de change.</p> <p>L'étude porte sur la comptabilisation hors-bilan des engagements financiers et passifs éventuels.</p> <p>Les emprunts obligataires sont traités dans leur forme ordinaire (non convertibles) avec ou sans prime de remboursement. Seuls les emprunts remboursables in fine sont traités.</p> <p>Pour l'amortissement de la prime de remboursement et des frais d'émission, sont étudiés l'amortissement linéaire ou au prorata des intérêts courus.</p>
--	---	--	--

**4- Assurer, de manière autonome, le traitement comptable des transactions spécifiques relatives au rattachement des charges et des produits**

Nombre d'heures : 30

**Sens et portée de l'étude** : Appréhender l'importance de la notion de temps dans le processus comptable et la question du rattachement et de la classification des charges et des produits au résultat de l'exercice.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notion de résultat exceptionnel selon le PCG.</li> <li>• Abonnement des charges et des produits.</li> </ul>	<p>A partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés</p>	<p>L'analyse de la comptabilisation d'une opération en résultat exceptionnel se limitera à des cas simples, mobilisant les deux critères</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier la comptabilisation d'une opération en résultat exceptionnel.</li> <li>• Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices.</li> <li>• Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évènements postérieurs à la clôture.</li> <li>• Contrats à long terme.</li> <li>• Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise.</li> <li>• Impôt sur les sociétés.</li> <li>• Aides aux entreprises : subventions, aides à l'emploi, abandons de créances.</li> <li>• Changements comptables.</li> </ul>	<p>au thème mais aussi enregistrer et contrôler les écritures comptables en découlant. Le candidat doit également être capable de justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus.</p>	<p>du résultat exceptionnel ainsi que l'identification des charges et produits qui n'auraient pas été supportés en l'absence de l'événement.</p> <p>Sont abordés : la participation, l'intéressement et les plans d'épargne. Le montant de la participation est donné au candidat. Les taux de forfait social, de CSG et de CRDS applicables sont donnés.</p> <p>Sont abordés : l'impôt sur les sociétés et les contributions additionnelles, leur paiement, les crédits d'impôt et le report en arrière du déficit. Les montants résultant de l'application des règles fiscales sont fournis au candidat.</p> <p>Dans le cas où la subvention d'exploitation serait soumise à TVA, cela sera précisé dans le contexte.</p> <p>Pour les aides à l'emploi, sont étudiés les remboursements forfaitaires et de sommes précises. Pour les abandons de créances, sont étudiés les abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. L'étude des abandons de créances à caractère financier porte sur des cas où la société bénéficiaire de l'abandon ne fait pas l'objet d'une procédure collective.</p> <p>Pour les changements de méthodes comptables, sont étudiés les changements de méthodes portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les engagements à l'égard du personnel ;</li> <li>○ l'évaluation des stocks ;</li> </ul>
---	--	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ les coûts de développement ;</li> <li>○ les frais de constitution ;</li> <li>○ les frais incorporables sur option au coût des immobilisations ;</li> <li>○ les frais d'émission des emprunts ;</li> <li>○ les contrats à long terme ;</li> <li>○ les frais d'augmentation de capital.</li> </ul>
--	--	--	---

### 5- Participer à la production et au contrôle de la cohérence globale des états financiers

Nombre d'heures : 10

**Sens et portée de l'étude** : Mesurer l'impact des écritures comptables sur le bilan et le compte de résultat et mesurer l'importance de l'annexe, être capable de compléter les principaux tableaux y figurant et contrôler l'information présentée.

*Ce thème 5 peut être abordé tout au long des autres parties de ce référentiel.*

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler l'impact des écritures comptables dans le bilan et le compte de résultat.</li> <li>• Expliquer l'importance de l'annexe.</li> <li>• Citer les principaux cas d'exonération pour la présentation de l'annexe.</li> <li>• Citer les informations à présenter en annexe.</li> <li>• Compléter et contrôler les principaux tableaux de l'annexe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidence des écritures relatives à l'ensemble du référentiel de l'UE10 sur le bilan et le compte de résultat.</li> <li>• Informations sur les règles et méthodes comptables.</li> <li>• Tableaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- changements comptables ;</li> <li>- tableau de variations des capitaux propres ;</li> <li>- engagements hors bilan reçus et donnés ;</li> <li>- crédit-bail.</li> </ul> </li> <li>• Événements postérieurs à la clôture.</li> </ul>	<p>À partir d'un contexte professionnel spécifique ou des écritures qu'il a lui-même passées, le candidat doit être capable de repérer ou présenter le solde des postes de bilan et de compte de résultat concernés et d'en analyser les conséquences.</p> <p>À partir d'un contexte professionnel spécifique, le candidat doit non seulement connaître les informations à fournir en annexe mais aussi comprendre et justifier l'importance de ces informations en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat. Le candidat doit également être capable de compléter et contrôler les tableaux de l'annexe.</p>	<p>La présentation et la structure du bilan et du compte de résultat ont été abordées en UE9, il s'agit donc d'un prérequis.</p> <p>Les modèles de tableaux d'annexe à compléter seront fournis au candidat.</p>

## 6- Appliquer les spécificités comptables du secteur non lucratif

Nombre d'heures : 10

**Sens et portée de l'étude** : Identifier et appliquer les adaptations des règles de comptabilisation aux associations.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Attentes et cadrage	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposer les spécificités propres aux associations.</li> <li>• Citer les principales particularités comptables des associations.</li> <li>• Évaluer et comptabiliser les principales opérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre légal et réglementaire.</li> <li>• Principales sources de financement et obligations d'information liées.</li> <li>• Principales opérations comptables.</li> <li>• Documents de synthèse.</li> </ul>	<p>À partir d'un contexte professionnel spécifique, le candidat doit pouvoir identifier les adaptations à apporter aux règles comptables du PCG et les comptabiliser.</p>	<p>Le candidat devra connaître les seuils s'appliquant aux entités à but non lucratif ayant une activité économique ainsi qu'à celles bénéficiant de subventions publiques ou de dons ouvrant droit à avantage fiscal pour les donateurs.</p> <p>Lorsque cela est nécessaire, la comptabilisation de ces opérations se réalise à partir d'un extrait du plan de comptes applicable, fourni en annexe. L'analyse et le traitement de certaines opérations peut également s'opérer à partir d'extraits des règlements applicables.</p> <p>Sont étudiées les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ fonds propres avec ou sans droit de reprise ;</li> <li>○ fonds dédiés ;</li> <li>○ legs et donations ;</li> <li>○ contributions volontaires en nature.</li> </ul> <p>Pour la présentation des documents de synthèse, il s'agit principalement d'identifier leurs particularités. Dans la présentation de l'annexe, est évoqué le compte d'emploi annuel des ressources des associations et</p>

			fondations faisant appel à la générosité publique.
--	--	--	--

### Synthèse des changements

Points supprimés	Points déplacés	Points ajoutés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immobilisations acquises par voie d'échange</li> <li>- Biens acquis avec paiement de redevances annuelles</li> <li>- BSA et BSO</li> <li>- DA et DPS</li> <li>- Amortissement du capital</li> <li>- Collectivités territoriales et normalisateurs liés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La profession comptable (basculé en UE9)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétence de contrôle</li> <li>- Analyse des opérations en résultat exceptionnel</li> <li>- Limites de connaissances plus explicites</li> </ul>